

› Gardiens de la paix

Devenez un acteur clé de la sécurité et de la prévention dans l'espace public !

Public

Agent des administrations communales en lien avec la thématique.

Contenu

(Contenu tel que défini par l'A.R. du 13/01/2016)

- L'étude des droits et devoirs des gardiens de la paix et des gardiens de la paix-constatateurs et notamment dans le cadre des relations avec les services de police et de gardiennage :
 - connaissance du cadre légal, droits et devoirs du gardien de la paix (6 heures);
 - connaissance de l'organisation d'une administration publique (4 heures);
 - connaissance de la police et des relations avec le service de police (4 heures);
 - techniques de prévention (6 heures);
 - missions de surveillance habilitée (4 heures).
- Les techniques de communication verbale et non-verbale (24 heures).
- L'interculturel et l'apprentissage du contact avec la diversité (8 heures).
- L'observation et la rédaction de rapports (8 heures).
- La gestion des conflits y compris la gestion positive des conflits avec les mineurs (8 heures).
- Les techniques de défense physique (8 heures).
- Le secourisme (15 heures).
- Compétences rédactionnelles (10 heures).
- Sport/condition physique (9 heures).

Durée

114 heures + évaluations.

Valorisation

Cette formation est valorisable dans le cadre du «Principe du 80/20» sous réserve de conditions de valorisation.

Participation financière

850€/agent à charge du pouvoir local.

En cas de dispenses, le montant total des frais d'inscription est dû.

Gestionnaire
de formations

Sabine Duveau
+32 (65) 342 505
sabine.duveau@hainaut.be

